



SEANCE PLENIERE DU 16 DECEMBRE 2013
BUDGET PRIMITIF 2013 – RAPPORT ENVIRONNEMENT

*Présentation de Véronique Bérégovoy,
Conseillère régionale Europe Ecologie - Les Verts.*

Monsieur le Président, cher-e-s collègues,

Les propositions qui vous sont faites dans le cadre de la politique environnementale s'inscrivent dans la nécessité d'engager la transition écologique de notre modèle de société, que nous devons absolument réorienter pour qu'il soit soutenable, car nous sommes dans un contexte de raréfaction des ressources, de dégradation permanente de la biodiversité et d'aggravation des crises et de la précarité.

Dernièrement, j'ai eu l'occasion de participer à un certain nombre de colloques, de manifestations tel que « Eviter – Réduire - Compenser » organisé par le Parc régional, la remise des trophées du développement durable pour les entreprises aux projets exemplaires du réseau GRANDDE, le projet CAMIS sur la protection et sécurité en mer et de nos côtes, la table ronde sur l'éducation à l'environnement et au développement durable lors de la conférence environnementale du mois de septembre, et dernièrement « L'air que nous respirons » organisé jeudi dernier par l'AREHN ».

Les débats qui s'y sont tenus de part et d'autre, aussi variés soient-ils, font état des mêmes constats, des mêmes analyses, avec une vraie prise de conscience que nous devons prendre en compte les enjeux environnementaux dans toutes nos politiques : construire nos projets en arrêtant de puiser dans le capital naturel, changer notre manière de penser, inventer l'avenir en élaborant une stratégie globale, se recentrer sur des valeurs qui respectent le vivant, mettre en place des gouvernances intelligentes, réguler, concerter, anticiper... Voilà en quelques mots une belle feuille de route que chacun s'accorde à soutenir et que nous devons porter. Continuer de construire un territoire vivant, dynamique, équilibré, durable où il fait bon vivre, tel est notre devoir.

Ainsi, face à ces défis la Région a la responsabilité, en tant que chef de file en matière de biodiversité, de développer des politiques qui répondent à ces enjeux.

De ce fait, en 2014 nous allons finaliser notre Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) travaillé avec l'Etat et l'ensemble des acteurs concernés depuis 2 ans et il sera proposé à votre approbation. Car à travers ce schéma, il s'agit bien pour la Région d'intervenir en faveur des milieux naturels afin de préserver et/ou restaurer un réseau écologique cohérent et fonctionnel sur notre territoire à travers les trames vertes et bleues. Pour mettre en place cette politique de protection de la biodiversité, de lutte contre l'artificialisation des sols et d'étalement urbain, nous allons accompagner les territoires et travailler avec l'ensemble des acteurs concernés. Pour cela un appel à projet sera préparé afin d'impulser les initiatives des collectivités, des entreprises, des bailleurs mais aussi des habitant-e-s. Et j'aurais l'occasion l'année prochaine de vous développer ce travail qui est en cours d'élaboration.

De plus, nous soutiendrons les acteurs concernés par la création de Réserves Naturelles Régionales. Bien évidemment nous continuons d'accompagner toutes nos structures dont la mission est de préserver, restaurer et valoriser les milieux naturels, d'accompagner le travail de l'OBHN pour développer les connaissances sur l'évolution de l'état de la biodiversité avec la plateforme partagée à ce sujet. Nous continuons également à développer la gestion globale des zones côtières afin de préserver notre littoral, de conduire l'opération d'aménagement de la basse Vallée de la Sâne pour permettre la réouverture de celle-ci aux influences marines. Concernant la gestion globale de l'Axe Seine et de l'estuaire, l'aménagement et le développement durable de la Vallée de la Seine impliquent une bonne connaissance et un suivi pérenne de son environnement et plus particulièrement de ses spécificités estuariennes. C'est pour assurer cette stratégie que nous

soutiendrons le programme de recherche du GIP Seine-Aval qui travaillera sur le fonctionnement et les évolutions prévisibles de l'estuaire de la Seine dus notamment au changement climatique. Puis, afin d'avoir un état des lieux précis des pratiques en matière de gestion hydraulique et environnementale, la Région avec les deux départements conduit une étude technique et juridique sur la gouvernance du grand cycle de l'eau sur l'aval de la Seine.

Le soutien aux associations environnementales est aussi un axe essentiel dans notre politique et dans ce cadre nous souhaitons permettre à l'AREHN de continuer à développer un projet ambitieux pour l'environnement.

Là aussi pour continuer d'impulser, de dynamiser ces politiques nous allons lancer deux appels à projets, un sur la biodiversité et l'autre sur l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). En effet, il n'y aura pas de transition écologique réussie, à la hauteur des enjeux, sans de profonds changements de comportements et donc avec la participation de tou-te-s. Permettre aux jeunes générations mais aussi à l'ensemble de la population de s'approprier les finalités du développement durable est essentiel. L'EEDD doit à terme être un axe central de toutes les politiques publiques, de tous les apprentissages, de toutes les formations et cela doit se faire auprès de tous les publics tout au long de la vie.

Il en est de même concernant notre politique en matière de climat, air et énergie. L'élaboration de notre Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) que nous avons adopté en mars dernier nous à montrer l'importance des investissements à réaliser en matière d'accroissement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables d'une part et d'autre part la aussi la nécessité d'une modification des comportements qui doivent s'inscrire dans la recherche de modes de consommations éco-durables. Si nous voulons être efficaces, il est donc indispensable de s'appuyer sur un large mouvement associant les initiatives citoyennes, les pouvoirs publics dans lequel la Région est prête à tenir son rang pour développer cette politique.

La place importante accordée depuis plusieurs années en matière d'énergie à travers le CPER, le 276, l'APE, les Plans climats-énergie, le soutien aux associations en la matière, le soutien aux filières industrielles vertueuses, sont des engagements forts de la Région. La conférence de clôture sur la déclinaison régionale du débat national sur la transition énergétique a conforté cette volonté de confirmer la priorité à donner au sein de la stratégie régionale:

- D'une part à la sobriété énergétique basée sur l'amélioration des constructions et des modes de production ainsi que sur l'adaptation des comportements ;
- D'autre part au caractère stratégique des investissements dans les énergies renouvelables et les technologies associées en matière de stockage et de régulation marquant l'émergence des réseaux intelligents.

De ce fait, en cohérence avec les objectifs de notre SRCAE, la Région mettra en œuvre une stratégie globale « Climat, Air Energie » définie dans son plan climat-air-énergie actuellement en cours d'élaboration et déclinant toutes les actions développées en la matière de façon transversale par l'ensemble des services.

Petit focus sur la problématique de l'air : Nous vivons actuellement de forts pics de pollution dans un certain nombre de grandes villes françaises, mais aussi chez nous. L'enjeu de la qualité de l'air est primordial et c'est avant tout un enjeu de santé publique. Dernièrement, le rapport de l'OMS a clairement identifié un nombre important de décès par cancer à cause de la pollution de l'air. L'Union Européenne a rappelé la nocivité cancérigène des véhicules diesel et la France compte 42 000 morts prématurés par an, là aussi à cause de la pollution de l'air. En Haute-Normandie, bien qu'il y ait quelques améliorations, la qualité de l'air reste globalement dégradée, en particulier dans les zones les plus sensibles, les agglos de Rouen, du Havre et l'axe Seine Estuaire; ce qui correspond à 9,5% de notre territoire mais 47% de la population régionale.

Par conséquent, la moitié des Haut-Normands subissent des pollutions atmosphériques préjudiciables pour leur santé. Suite à l'adoption de notre PRQA en 2010 puis notre SRCAE (intégrant notre PRQA) en mars dernier, ce document contient des objectifs très précis en la matière, entre autre, faire baisser de 30% les émissions de particules fines. Nous devons, bien évidemment, aller au delà des alertes et de l'information concernant la pollution de l'air et proposer des actions concrètes dans tous les secteurs : industrie, agriculture, bâtiment, transport... C'est l'orientation que nous allons donner à notre Plan Climat Air Energie Régional (PCAER) qui remplacera notre PCE de 2007. En effet, avoir une politique intégrée « Air-Climat-Energie » est essentiel. Essentiel de la décliner dans notre propre fonctionnement et aussi à travers l'ensemble de nos politiques. C'est dans ce cadre que nous travaillons à l'élaboration de notre PCAER que je vous présenterai en 2014.

Nous continuerons à soutenir toutes les structures qui travaillent à ces politiques comme Air Normand, les associations.

Concernant le chèque-énergie, la aussi nous allons continuer ce dispositif qui permet aux ménages les plus modestes d'améliorer la performance énergétique de leur habitation, nous étendrons ce dispositif aux copropriétés.

Et pour répondre à nos objectifs du SRCAE et donc agir de manière plus efficace et plus massive dans le domaine du bâtiment, nous allons travailler sur la mise en œuvre d'un outil « le tiers financement ».

En effet, réduire la consommation d'énergie, les GES, la précarité énergétique sur l'ensemble du bâti cela nécessite des investissements très importants auxquels aujourd'hui les réponses bancaires sont inadaptées, avec une complexité du montage des dossiers et des capacités d'autofinancement plus que limitées. C'est pour cela que la Région a décidé de lancer une étude sur le tiers-financement, outil capable de répondre à ces enjeux pour le logement collectif, les bâtiments publics et les locaux d'activités. Cela consistera à faire financer une rénovation à objectif thermique par un tiers, lequel se rembourse sur les économies d'énergie obtenues grâce à cette rénovation et qui garantit contractuellement l'amélioration de performance énergétique. Il permettra aussi aux particuliers, entreprises, collectivités qui en bénéficient de pouvoir engager des travaux de rénovation thermique complets et efficaces tout en étalant le remboursement du coût de ces travaux sur plusieurs années. Nous continuerons à soutenir les espaces info-énergies, la création et l'extension des réseaux de chaleur valorisant la ressource bois-énergie dans les limites permises du suivi des ressources régionales.

Concernant l'accompagnement du développement des modes alternatifs de déplacement doux, cela sera poursuivi.

Voilà donc les principales politiques en matière environnementale que nous mènerons afin que la Région contribue à la mise en œuvre de la transition écologique pour engager un développement soutenable.